GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION

Le mot du Maire

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de La Calmette s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion du risque inondation.
L'information et la sensibilisation des citoyens face à ce risque sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.
Nous avons ainsi décidé l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif est de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement par la mise en place de mesures de prévention et de secours. Ce faisant elle répond également à une obligation réglementaire.
Le présent document d'information présente le risque d'inondation auquel notre commune est exposée. Il a pour objectif de vous informer des consignes de sécurité à respecter et des démarches à suivre en cas de risque ou d'inondation avérée provoquée par la Braune et le Gardon.
En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.
C'est tous ensemble que nous pourrons lutter le plus efficacement possible contre les événements.

Jacques BOLLEGUE,
Maire de La Calmette

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à La Calmette

Le RISQUE identifié sur la commune

NATUREL

Le risque Inondation

La commune de La Calmette peut être touchée par les débordements de la Braune et de ses affluents ainsi que par les débordements du Gardon.

En cas de crue, les premiers débordements de la Braune se produisent en rive droite au bas de l'allée de Braune. Plusieurs habitations et entreprises sont directement exposées aux inondations de ce cours d'eau. Le lotissement du Nail peut être également inondé en cas de crue importante.

La commune peut être également soumise aux débordements du Valat du Rieu qui longe la RN.106 du sud vers le nord, en direction du rond-point du Super U.

Les crues du Gardon peuvent concerner les mas isolés dans la plaine agricole de la Calmette (Habitarelle et Mas Blanc). Une crue seule du Gardon (pluies d'origine cévenoles par exemple) ne peut pas toucher la zone urbaine de la commune.

Inondation de septembre 2002
Source : Mairie

Inondation de septembre 2002
Source : Mairie

Les évènements de septembre 2002 ont vu des crues concomitantes du Gardon et de l'ensemble de ses affluents notamment dans le bassin de la Gardonnenque.

Avec le Plan Communal de Sauvegarde, la commune s'est dotée d'un plan d'actions permettant de gérer efficacement les futurs événements.

SOMMAIRE

- **Les scénarii d'inondations** p.2
- **Les consignes de sécurité**
  Les bons réflexes à adopter p.3
- **Les démarches d'indemnisation**
  En cas de crise
  Les liens Internet utiles p.4

Les SCÉNARII d'inondations

Le risque Inondation Braune et affluents

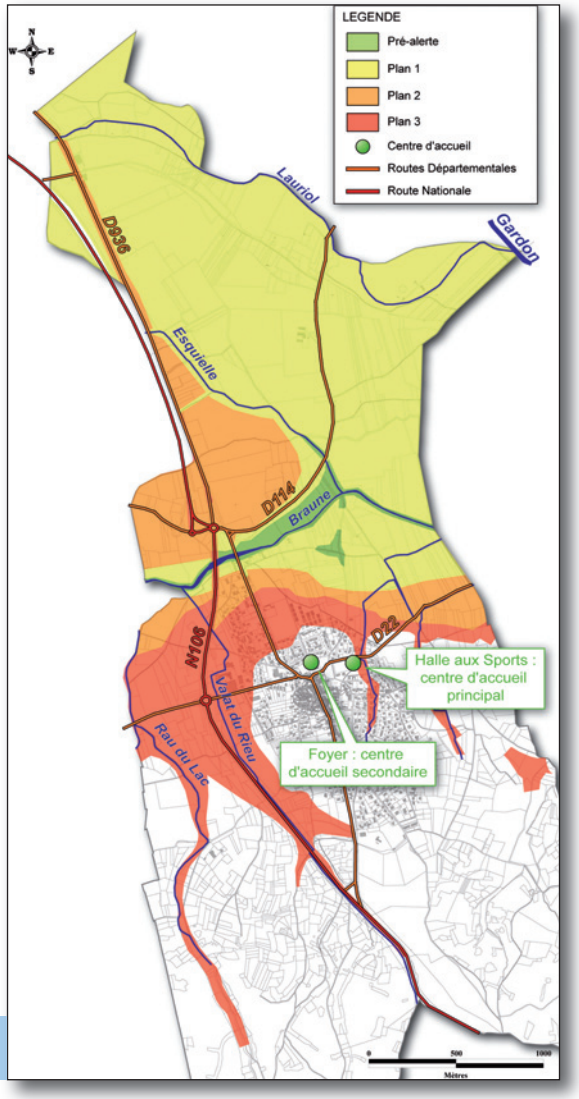

Plan 1 *(type décembre 2003) :*

De fortes précipitations entrainent une montée des eaux de la Braune et de ses affluents. Cela engendre des problèmes d'écoulement des eaux pluviales au bas de l'allée de Braune et des débordements dans la plaine de la Calmette.
L'organisation de crise est alors mobilisée pour fermer certains axes de circulation et alerter les habitants concernés.

Plan 2 *(type septembre 2005) :*

Une crue importante de la Braune occasionne des débordements au niveau des habitations du chemin du Nail en remontant vers l'allée de Braune. L'équipe municipale s'assure de la mise en sécurité des habitants et met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation (alerte de la population, ouverture du centre d'accueil)

Plan 3 *(type 8 et 9 septembre 2002) :*

Une crue exceptionnelle de la Braune et de ses affluents avec une crue concomitante du Gardon occasionne des débordements importants sur le territoire communal.
L'équipe municipale s'assure de la mise en sécurité des habitants et met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation.

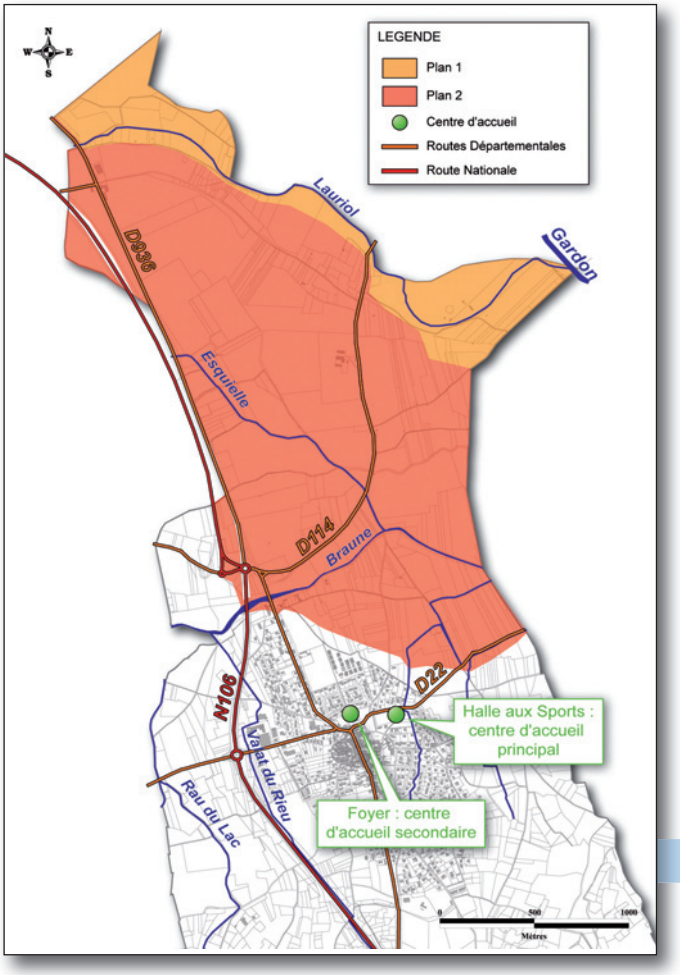

Le risque Inondation Gardon

Plan 1

De fortes précipitations cévenoles entrainent une crue du Gardon. Cela engendre les premiers débordements dans la plaine de La Calmette (Habitarelle et Mas Blanc).
L'organisation de crise est alors mobilisée pour informer les personnes les plus exposées et gérer les premiers instants de l'évènement.

Plan 2

En cas de crues importantes ou de rupture avérée ou imminente du barrage de Sainte Cécile d'Andorge, le nord de la commune serait impacté par les débordements du Gardon n'affectant pas toutefois le centre urbain.
L'équipe municipale met alors en œuvre des actions de sauvegarde pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

ÉVACUATION

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à **la Halle aux Sports**, centre d'accueil principal.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat)
- **Disposer d'un poste de radio à piles,** suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités

France Bleu Gard Lozère : 90.2 FM et 91.6 FM

PENDANT

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX, VOUS DEVEZ :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

POUR ATTENDRE LES SECOURS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS :

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas

GARDEZ VOTRE CALME, LES SECOURS SONT PRÊTS À INTERVENIR

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie
- **Chauffer** les locaux dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages

Les BONS réflexes

Ecoutez la radio

Respectez les consignes des autorités

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

Evitez d'utiliser votre véhicule

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aération

Fermez le gaz et l'électricité

Montez à pied dans les étages

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance.

Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.

- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert en Mairie de La Calmette :

Tél. 04 66 81 00 12

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

Tél. 18 (poste fixe) 112 (portable)

Autres numéros de secours :

Police 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : **www.meteo.fr**
- Carte de vigilances crues : **wwww.vigicrues.ecologie.gouv.fr**
- Site de la Préfecture du Gard : **www.gard.pref.gouv.fr**
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : **www.cdia.fr**

Un document élaboré en juillet 2010 avec la collaboration de predict services et BRL Ingénierie

HURRICANE : 04 66 78 69 69 - Imprimé sur papier sans chlore avec encres végétales par un imprimeur référencé IMPRIM'VERT